

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

ical C	adre réservé à l'autorité er	vironnementale						
Date de réception :	Dossier complet le :		N° d'enregistrement :					
10/04/17	27/04/17		2017/1643					
计划,在全线设置的图像,	1. Intitulé du pr							
Autorisation de prélèvement dans le cadre	du remplacement d'un foraç	ge existant pour le d	compte du SIAEP de la Belle Anne					
(Ribécourt-Dreslincourt) dans l'Oise.								
	/ L \							
	(ou des) maître(s) d'ouvra	ge ou au (ou aes)	perinonnaire(s)					
2.1 Personne physique Nom	Prénon							
2.2 Personne morale	TIONO							
Dénomination ou raison sociale	SIAEP de la Belle Anne							
Nom, prénom et qualité de la personne	AA Datat Duścidant							
habilitée à représenter la personne morale	M. Potet, Président							
RCS / SIRET 2 5 6 0 0 3 9	6 3 0 0 0 1 2	Forme juridique	Collectivité (Syndicat intercommunal)					
Joigne	z à votre demande l'ani	nexe obligatoire	n°1					
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablea	u des seuils et critères ann	exé à l'article R. 1	22-2 du code de l'environnement et					
C	dimensionnement correspo	ndant du projet						
N° de catégorie et sous catégorie			s seuils et critères de la catégorie utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)					
	Autorisation d'un prélèveme	ent en nappe (remp	placement d'un prélèvement existant)					
	sur le territoire de Ribécourt							
- 60 m3/h avec un pompage 20h/jour en moyenne et 24h/jour en pointe. - 445 025 m3/an								
	4. Caractéristiques génér	ales du projet	er og state <mark>en en e</mark>					
Doivent être annexées au présent formul	aire les pièces énoncées à	à la rubrique 8.1 du	ı formulaire					
4.1 Nature du projet, y compris les évent								
Réalisation d'un nouveau forage (en rempla de prélèvement afférente.	acement du forage existant	qui sera conservé e	n secours) et demande de l'autorisation					
Le nouveau forage sera réalisé à l'intérieur	du périmètre de protection	immédiate de l'ouv	rage existant 00825X0016 (qui sera					
maintenu en service pour utilisation en sec			, .					
•								

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la Belle Anne regroupe les communes de Cambronne les Ribécourt, Pimprez et Ribécourt Dreslincourt.

L'alimentation en eau potable du Syndicat est assurée pour partie par le forage 00825X0016 situé à Ribécourt Dreslincourt et pour partie par le Syndicat de production de Passel.

En 2013, le SIAEP de la Belle Anne a fait réaliser un diagnostic et une étude du devenir de ce forage des années 1960. Celui-ci présente à la fois des désordres importants (déchirure du tube) et une forte baisse de sa productivité (diminution de 50% en 50 ans).

Le SIAEP souhaite donc réaliser un second forage sur la parcelle de son forage existant (A223) et conserver l'ouvrage existant en secours. Le prélèvement autorisé sur le forage F1 - 00825X0016 serait alors reconduit et adapté aux besoins à horizon 2034 sur le nouvel ouvrage F2.

Actuellement, 159 000 m3/an sont produits par le forage existant et 173 000 m3/an sont achetés au SIAEP de Passel pour 7 040 habitants desservis par le SIAEP de la Belle Anne. En 2034, le nombre d'habitants (projeté d'après les informations fournies par les collectivités membres du SIAEP de la Belle Anne) serait de 12 544. Les besoins en eau seront alors de 615 025 m3/an. En considérant un apport inchangé du SIAEP de Passel (170000 m3/an), le nouveau forage devra produire 445 025 m3/an avec un fonctionnement de 20h en moyenne à 60 m3/h.

Ces données devront être confirmées à l'issue des travaux de réalisation du futur forage.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de réalisation du nouveau forage ont fait l'objet d'un dossier de déclaration au titre du Code de l'Environnement. Par précaution du fait de la proximité du forage actuel, celui-ci sera mis à l'arrêt lors des phases suivantes :

- creusement de l'aquifère
- phases de nettoyage et de développement.

L'ancien forage sera conservé en secours.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le nouveau forage viendra en remplacement du forage existant, sans augmentation des débits horaires (60 m3/h attendus). La coupe prévue est la suivante :

- 0-14 m : Argile jaune du Cuisien
- 14-15,5 m: Sable coquillier du Sparnacien
- 15,5 27 m: Marne grisâtre à verdâtre du Sparnacien
- 27-37 m : Argiles grises sableuses du Sparnacien
- 37-38 m : Sables grossiers du Thanétien
- 38-58 m : Argile marneuse du Thanétien
- 58 Craie

L'ouvrage captera la nappe de la Craie.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administre La décision de l'autorité environneme Déclaration d'utilité publique des périme Autorisation au titre du Code de l'Enviror Autorisation au titre du Code de la Santé Un dossier sera soumis à l'ARS et à la DD' l'Environnement. Une enquête publique CODERST.	ntale devra êti etres de protect nnement pour l Publique pour I qui réaliseron	e jointe au(x) dossier ion e prélèvement (article la dérivation des eaux t les instructions au tit	(s) d'autorisa s R214-1 à 6 d à des fins de re du Code de	ition(s). Iu Code de consomm e la Santé	e l'Environnement) nation humaines. Publique et de
4.5 Dimensions et caractéristiques du pr	ojet et superficie	e globale de l'opération	on - préciser le	es unités d	le mesure utilisées
Grande	urs caractérist	iques			Valeur(s)
Volumes demandés : Volume annuel				- 445 025	m3/an
Durée journalière de pompage					r en moyenne et 24h/jour en
Débit horaire attendu				pointe - 60 m3/h	1
4.6 Localisation du projet					
Adresse et commune(s) d'implantation Commune de Ribécourt -	Coordonnée	s géographiques ¹	Long. <u>49°3</u> (<u>0 ' 4 6 " N</u>	Lat. 0 2 ° 5 4 ' 5 8 " E
Dreslincourt, parcelle A 223	et c), 7°a, 9° 22°, 32°, 34°, l'annexe à l' code de l'er Point de dé Point d'arriv		Long °	_'" '"	Lat ° ' '' _ Lat ° ' '' _
4.7 S'agit-il d'une modification/extension 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale? 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement différentes composantes de votre prindiquez à quelle date il a été auto	on d'une install cet ouvrage l s t les a projet et a risé ?	a-t-il fait l'objet d' s'agit de la création d existant puisque le pro era conservé en secou e forage existant béne irrêté préfectoral de 19	e existant? 'une évaluat 'un nouveau jet est implan irs. éficie de périn 987. Le débit a roduit par le f	Oui [forage, ce té sur la p nètres de autorisé e forage exi m3/h éga	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	×		PPRi prescrit en 2011 (source : base de données Gaspard) - Remontée de nappes - Crue à débordement lent de cours d'eau - Inondation PPRT approuvé le 18/12/2014 (source : base de données Gaspard) - Risque toxique - Risque thermique - Risque de surpression
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	•
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	×		Dans le PPI du captage existant qui sera conservé en secours.
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		1,6 km au nord de la zone natura 2000 Moyenne Vallée de l'Oise (voir annexe 2)
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

	oleter le tableau suivai ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Remplacement du prélèvement existant depuis les années 1960. Pas d'impact, voir annexe 2.
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		×	Nappe captive, sans relation avec le milieu superficiel. Remplacement d'un prélèvement existant depuis les années 60.
Milieu naturel			X	Nappe captive sans relation avec le milieu superficiel Antériorité du prélèvement, milieux adaptés au fonctionnement avec le forage actuel.

		Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	X	
		Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×	Nouveau forage réalisé dans l'emprise du périmètre de protection immédiate actuel (forage existant)
	Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	×	Hors zone définie par le PPRT.
		Est-il concerné par des risques naturels ?	×	Hors zone soumise au risque inondation.
		Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	Cimetière situé à 125 m, sans qu'aucun impact n'ait jamais été constaté sur le forage AEP existant.
	Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	
		Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

	T			
Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		×	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi s ? Non X Si oui, décriv			ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
deux projets n forage captant	e sont pas de nature à a t une nappe captive.	avoir u	n impa	futur forage : une STEP et une voie de liaison entre Ribécourt et Noyon. Ces ct sur le projet du fait de leur éloignement et de leur caractère superficiel, le is du forage actuel créé dans les années 60.
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non X Si oui, décr			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Du fait de l'existence du prélèvement depuis les années 60, du caractère captif de la nappe et de l'absence de relation avec les milieux superficiels, le projet n'aura pas d'incidence sur son environnement. En outre le projet n'est pas situé au droit d'une zone naturelle protégée.

Voir paragraphe 7 de l'annexe 2.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu du dossier, il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une étude d'impact. Le prélèvement est en place depuis les années 60 et va seulement être transféré sur un nouvel ouvrage, l'ancien devant être conservé en secours. Aucune incidence n'a par ailleurs été rapportée sur l'environnement du captage actuel. Enfin, le projet n'est pas situé au droit d'une zone protégée d'une part et ne présente pas de lien avec le milieu superficiel du fait du caractère captif de la nappe d'autre part.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	. I Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	×
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	×
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 1 : coordonnées du Maitre d'Ouvrage

Annexe 2 : documents cartographiques et étude des incidences éventuelles

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

RIBECOURT - DRESLINCOURT 10. 06/04/2017
We Président - Patrick POTET

de Président

SIAEP DE LA BELLE-ANNE

Signature

Siège Mairie Piace de la Beoublique 60170 RIBECOURT-DRESLINCOURT Tél.: 03 44 23 12 93

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus